



11 août 2022
AS/Jur/Inf (2022) 02 Rév

Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Programme de travail¹

Table des matières :

I.	Calendrier des réunions et propositions de présentation des rapports en 2020	2
II.	Programme de travail	3
	A. Rapports/Avis déposés mais non encore débattus	3
	B. Rapports en cours de préparation	4
	i. Droits de l'homme	4
	ii. Renforcement de la prééminence du droit	8
	iii. Autres questions	8
	C. Rapports pour lesquels la Commission est saisie pour avis	9
III.	Rapporteurs généraux	111
IV.	Bureaux de la commission et des sous-commissions	144
V.	Représentation de la commission à diverses manifestations en 2022	144
	Annexe : Mandat de la commission et de ses sous-commissions	16

Ce schéma donne, à titre indicatif, le programme des réunions à venir en rapport avec les travaux de la commission et est régulièrement mis à jour. Il n'implique cependant pas une participation effective de la commission ou de ses représentants aux réunions annoncées.

Les membres de la commission sont invités à faire connaître les sujets qui les intéressent particulièrement.

Toutes ces informations doivent être confirmées.

¹ Voir aussi [« Les travaux de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme \(AS/Jur\) : un aperçu »](#).

I. Calendrier des réunions et propositions de présentation des rapports en 2022

5 septembre 2022 Berne et Neuchâtel, Suisse	Commission des questions juridiques et des droits de l'homme
4^{ème} partie de session 2022	Détournement du système de Schengen par des États membres du Conseil de l'Europe pour infliger des sanctions à motivation politique Traiter la question des combattants étrangers de Daech et de leurs familles qui rentrent de Syrie et d'ailleurs dans les États membres du Conseil de l'Europe Prévenir la discrimination vaccinale

Priorités pour 2022 :

- Mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme : responsabilité partagée
- Renforcer les normes européennes des droits de l'homme et le respect de la primauté du droit

II. Programme de travail

DATES D'EXPIRATION POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS

Suite à la décision du Bureau du 01.02.2021 de prolonger le délai des renvois de 6 mois, les délais ci-dessous ont été alignés afin de refléter cette décision.

A. Rapports/Avis déposés mais non encore débattus

1. Traiter la question des combattants étrangers de Daech et de leurs familles qui rentrent de Syrie et d'ailleurs dans les États membres du Conseil de l'Europe

Rapporteur : M. Pieter Omtzigt Pays-Bas, PPE/DC (nommé le 01.10.2019)

- Origine : Doc. 14878, Renvoi 4452 du 24.06.2019
- Expiration du renvoi pour l'adoption : 24.06.2022
- Présentation à l'Assemblée prévue : à confirmer
- Etat des travaux :

10.12.2019 : la commission a entendu une déclaration du Rapporteur et l'a autorisé à organiser une audition avec la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe et un autre expert lors d'une prochaine réunion de la commission, sous réserve de la disponibilité des fonds, et d'adresser un questionnaire aux parlements nationaux via le Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP).

30.01.2020 : la commission a décidé d'ouvrir au public une future audition sur le sujet.

09.11.2020 : la commission a tenu une audition avec la participation de :

M. Sinan Can, Journaliste d'enquête/réalisateur de documentaires, télévision publique néerlandaise BNNVARA, Pays-Bas,
Dr. Lars Otte, Procureur principal, Bureau du Procureur général fédéral à la Cour fédérale de justice, Allemagne.

08.12.2020 : la commission a décidé d'ouvrir au public l'audition à venir prévue pour la prochaine réunion, à condition que les experts invités ne s'y opposent pas.

27.09.2021 : la commission a reconfirmé le mandat de rapporteur de M. Pieter Omtzigt suite à son absence temporaire de la commission.

04.04.2022 : la commission a décidé de tenir une audition avec des experts lors d'une future réunion, sous réserve de la disponibilité des fonds, et de l'ouvrir au public.

29.04.2022 : a décidé de tenir l'audition mentionnée ci-dessus à la prochaine réunion du 23 mai 2022 avec des experts, sous réserve de la disponibilité des fonds.

23.05.2022 : la commission a tenu une audition avec la participation de :

Dr Leyla Ferman, présidente de Femmes pour la justice, Allemagne
Mme Naomi Prodeau, avocate principale, équipe d'enquêteurs, Free Yezidi Foundation, Irak.

23.06.2022 : la commission, en l'absence du rapporteur, a examiné un projet de rapport et a adopté à l'unanimité un projet de résolution et un projet de recommandation.

2. Détournement du système d'information de Schengen par des États membres du Conseil de l'Europe pour infliger des sanctions à motivation politique

Rapporteur : M Ziya Altunyaldiz, Türkiye, NI (nommé le 04.04.2022) (rapporteuse précédente : Mme Irina Rukavishnikova, Fédération de Russie, NI (nommée le 15.11.2019) (rapporteuse précédente : Mme Olena Sotnyk, Ukraine, ADLE (nommée le 04.03.2019))

- Origine : Doc. 14652, Renvoi 4417 du 21.01.2019
- Expiration du renvoi pour l'adoption : 21.01.2022
- Présentation à l'Assemblée prévue : 2022 – Quatrième partie de session
- Etat des travaux :

25.03.2020 : par une procédure de consultation écrite sur la note introductive de la rapporteure, les demandes de cette dernière d'organiser une audition lors d'une prochaine réunion avec jusqu'à trois experts, d'effectuer une visite d'information à Bruxelles et d'envoyer un questionnaire via le CERDP aux États membres du Conseil de l'Europe participant au SIS II ont été acceptées.

05.06.2020 : la commission a examiné une note introductive révisée et a approuvé un projet révisé de questionnaire à envoyer aux délégations nationales par le biais du Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP). Elle a noté que la demande de la rapporteure

visant à autoriser une audition avec jusqu'à trois experts et une visite d'information à Bruxelles a été approuvée dans le cadre de la procédure de consultation écrite, sous réserve de la disponibilité des fonds.

22.06.2021 : la commission a décidé que l'audition susmentionnée soit ouverte au public, sous réserve de l'accord des experts invités.

14.09.2021 : la commission a examiné une note introductive révisée et a tenu une audition avec la participation de :

Mme Evelien Brouwer, chercheuse principale, Centre d'Amsterdam pour le droit des migrations et des réfugiés, Vrije Universiteit Amsterdam, Pays-Bas ;

Mme Nuala Mole, fondatrice et juriste principale du Centre *Advice on Individual Rights in Europe (AIRE)*, Londres, Royaume-Uni ;

M. Vyacheslav A. Postavnin, Expert en migration, chef du Centre de recherche analytique et pratique sur la migration (centre scientifique pour l'intégration eurasienne)", Fédération de Russie

07.11.2021 : la commission a entendu une déclaration de la rapporteure et a pris note de la prolongation de son mandat jusqu'au 21 juillet 2022, suite à la décision du Bureau du 25 novembre 2021.

07-08.

02.2022 : la rapporteure a effectué une visite d'information à Bruxelles, Belgique.

23.06.2022 : la commission a examiné un projet de rapport et a adopté à l'unanimité un projet de résolution, et a décidé de changer le titre du rapport pour « Détournement du système d'information de Schengen par des Etats membres du Conseil de l'Europe pour infliger des sanctions à motivation politique ».

B. Rapports en cours de préparation

i. Droits de l'homme

3. Aspects juridiques de l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme

Rapporteur : M. Titus Corlăţean, Roumanie, SOC (nommé le 29.06.2020)

- Origine : Doc. 15014, Renvoi 4488 du 27.01.2020
- Expiration du renvoi pour l'adoption : 27.01.2023 (délai d'origine : 27.01.2022)
- Présentation à l'Assemblée prévue : à confirmer
- Etat des travaux :

29.09.2021 : la commission a examiné une note introductive et a décidé de tenir une audition avec des experts lors de l'une de ses prochaines réunions, sous réserve de la disponibilité des fonds, et a décidé qu'elle serait ouverte au public.

05.11.2021 : la commission a tenu une audition avec la participation de :

Mme Tonje Meinich Présidente du groupe de négociation ad hoc du CDDH ("47+1") sur l'adhésion de l'Union Européenne à la Convention européenne des droits de l'homme, Norvège ;

M. Juan Fernando López Aguilar, Président de la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, Parlement européen ;

M. Giuliano Pisapia, Vice-président de la Commission des affaires constitutionnelles, Parlement européen

07.12.2021 : la commission a décidé de déclassifier la partie du procès-verbal concernant l'audition avec des experts tenue le 05/11/2021 sur les « Aspects juridiques de l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme ».

4. Émergence des systèmes d'armes létales autonomes (SALA) et leur nécessaire appréhension par le droit européen des droits de l'homme

Rapporteur : M Damien Cottier, Suisse, ADLE (nommé le 23.06.22) (rapporteur précédent : M. Fabien Gouttefarde, France, ADLE (nommé le 29.06.2020))

- Origine : Doc. 14945, Renvoi 4479 du 27.01.2020
 - Expiration du renvoi pour l'adoption : 27.01.2023
 - Présentation à l'Assemblée prévue : à confirmer
 - Etat des travaux :
- 19.01.2021 : la commission a examiné une note introductive et a accepté la demande du rapporteur

d'organiser une audition avec un maximum de trois experts lors d'une prochaine réunion, sous réserve de la disponibilité de fonds, et son intention de consulter d'autres experts au niveau bilatéral.

29.09.2021 : la commission a décidé d'ouvrir l'audition susmentionnée au public.

05.11.2021 : la commission a tenu une audition avec la participation de :

Dr Jean-Baptiste Jeangene Vilmer, directeur de l'institut de recherche stratégique de l'Ecole Militaire (IRSEM) ;

M. Raja Chatila, Professeur émérite, ancien directeur de l'Institut des systèmes intelligents et de robotique, Sorbonne Université, Paris, France ;

M. Noel Sharkey, Président de l'ONG « *The international committee for Robot arms control* », informaticien spécialisé en robotique, Université de Sheffield, Royaume-Uni ;

M. Jean-Gabriel Ganascia, président du Comité d'éthique du Centre National de la Recherche Scientifique (Comets), Paris, France

20.06.2022 : la commission a décidé de tenir une autre audition à l'une de ses prochaines réunions avec des experts, sous réserve de la disponibilité des fonds, et de l'ouvrir au public.

5. Mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme – 11^{ème} rapport

Rapporteur : M. Constantin Efstathiou, Chypre, SOC (nommé le 19.04.2021)

- Origine : Décision du Bureau, Renvoi 4560 du 19.03.2021

- Expiration du renvoi pour l'adoption : 19.03.2023

- Présentation à l'Assemblée prévue : à confirmer

- Etat des travaux :

05.11.2021 : la commission a décidé de tenir une audition en coopération avec la sous-commission sur la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, et de l'ouvrir au public, lors de sa prochaine réunion.

07.12.2021 : la commission a tenu une audition, en coopération avec la sous-commission sur la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, avec la participation de :

- Mme Dimitrina Lilovska, cheffe de division ad interim, Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, Conseil de l'Europe, Strasbourg, et

- Dr Isabella Risini, associée de recherche principale à l'Université Ruhr Bochum, professeure invitée à l'Université d'Augsburg, (Allemagne) ;

et a autorisé le rapporteur à organiser une deuxième audition avec des experts lors d'une prochaine réunion, sous réserve de la disponibilité des fonds.

04.04.2022 : la commission a décidé de tenir une audition lors d'une future réunion avec des experts, sous réserve de la disponibilité des fonds, et de l'ouvrir au public.

6. L'impact de la pandémie de covid-19 sur la population carcérale en Europe

Rapporteur: M. Givi Mikanadze, Géorgie, SOC (nommé le 19.04.2021)

- Origine : Doc. 15224, Renvoi 4566 du 19.03.2021

- Expiration du renvoi pour l'adoption : 19.03.2023

- Présentation à l'Assemblée prévue : 2022 – Commission permanente de novembre

- Etat des travaux :

04.04.2022 : la commission a décidé de tenir une audition lors d'une future réunion avec des experts, sous réserve de la disponibilité des fonds, et de l'ouvrir au public.

23.05.2022 : la commission a examiné une note introductive, a décidé de tenir une audition avec des experts lors d'une future réunion (sous réserve de la disponibilité des fonds) et d'envoyer un questionnaire via le Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP).

20.06.2022 : la commission a décidé de tenir l'audition mentionnée ci-dessus lors de la prochaine réunion.

7. L'impact des restrictions imposées à l'occasion de la covid-19 sur l'espace et les activités de la société civile

Rapporteuse : Mme Margreet De Boer, Pays-Bas, SOC (nommée le 23.06.2022) (rapporteuse précédente : Mme Alexandra Louis, France, ADLE (nommée le 22.06.2021))

- Origine : Doc. 15273, Renvoi 4585 du 28.05.2021
 - Expiration du renvoi pour l'adoption : 28.05.2023
 - Présentation à l'Assemblée prévue : 2022 – Commission permanente de novembre
 - Etat des travaux :
- 27.01.2022 : la commission a examiné une note introductive.
- 04.04.2022 : la commission a décidé de tenir une audition lors d'une future réunion avec des experts, sous réserve de la disponibilité des fonds, et de l'ouvrir au public.
- 23.06.2022 : la commission, en l'absence de la rapporteure, a tenu une audition avec la participation de :
- M. Filip Pazderski, Chef du Programme Démocratie et Société Civile/Analyste
Institut des affaires publiques, Varsovie, Pologne
 - M. Jeremy McBride, avocat, Président du Conseil d'experts sur le droit des ONG, Conférence des ONG, Conseil de l'Europe

8. Convention européenne des droits de l'homme et constitutions nationales

Rapporteur : M. George Katrougalos, Grèce, GUE (nommé le 05.11.2021)

- Origine : Doc. 15336, Renvoi 4605 du 27.09.2021
 - Expiration du renvoi pour l'adoption : 27.09.2023
 - Présentation à l'Assemblée prévue : 2023 – première partie de session
 - Etat des travaux :
- 04.04.2022 : la commission a examiné une note introductive et a accepté la demande du rapporteur de tenir une audition avec des experts lors d'une future réunion, sous réserve de la disponibilité des fonds, et d'envoyer un questionnaire via le Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP). Elle a également décidé de tenir une audition lors d'une future réunion avec des experts, sous réserve de la disponibilité des fonds, et de l'ouvrir au public.
- 20.06.2022 : la commission a décidé de tenir l'audition mentionnée ci-dessus lors de la prochaine réunion.

9. Le logiciel espion Pegasus et autres types de logiciels similaires et la surveillance secrète opérée par l'État

Rapporteur : M. Pieter Omtzigt, Pays-Bas, PPE/DC (nommé le 27.09.2021)

- Origine : Doc. 15373, Renvoi 4608 du 27.09.2021
 - Expiration du renvoi pour l'adoption : 27.09.2023
 - Présentation à l'Assemblée prévue : à confirmer
 - Etat des travaux :
- 14.09.2021 : la commission a tenu un échange de vues, avec la participation de :
- Mme Michelle Bachelet, Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations unies (déclaration préenregistrée) ;
 - M. Laurent Richard, fondateur et directeur exécutif, Forbidden Stories, France ;
 - Mme Tamar Kaldani, vice-présidente, Comité consultatif de la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (Convention 108)
sur la base de la proposition de recommandation proposée.
- 04.04/2022 : la commission a examiné une note introductive, a accepté la demande du rapporteur de déclassifier celle-ci, de tenir une audition avec des experts (ouverte au public) lors d'une prochaine réunion (sous réserve de la disponibilité des fonds) et d'effectuer une visite d'information en Israël (sous réserve de la disponibilité des fonds et de l'accord du Bureau).
- 20.06.2022 : la commission a décidé de tenir l'audition mentionnée ci-dessus lors de la prochaine réunion.

10. Prévenir la discrimination vaccinale

Rapporeure : Mme Thórhildur Sunna Ævarsdóttir, Islande, SOC (nommée le 07.12.2021)

- Origine : Doc. 15361, Renvoi 4607 du 27.09.2021
 - Expiration du renvoi pour l'adoption : 27.09.2023
 - Présentation à l'Assemblée prévue : 2022 – Quatrième partie de session
 - Etat des travaux:
- 28.04.2022 : la commission a examiné une note introductive, a décidé de tenir une audition avec jusqu'à trois experts lors d'une future réunion et d'effectuer une visite d'information au siège de l'Organisation mondiale de la santé à Genève (Suisse), les deux sous réserve de la disponibilité des fonds, et d'envoyer un questionnaire via le Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP).
- 29.04.2022: la commission a décidé de tenir l'audition mentionnée ci-dessus à sa prochaine réunion le 23 mai 2022
- 23.05.2022 : la commission : a tenu une audition, incluant le suivi de la [Résolution 2383 \(2021\) sur « Pass »](#) ou certificats Covid : protection des droits fondamentaux et implications légales » (*Rapporteur pour suivi : M. Damien Cottier, Suisse ; ADLE*), avec la participation de :
Mme Karine Lefeuvre, vice-présidente du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé, Paris, France
M. Jan Rohde-Stadler Chef d'équipe sur les questions de libre circulation COVID-19, Direction générale de la justice et des consommateurs, Commission européenne, Bruxelles, Belgique

11. Allégations de torture systémique et de peines ou traitements inhumains ou dégradants dans les lieux de détention des États membres du Conseil de l'Europe

Rapporteur : M. Constantinos Efstathiou, Chypre, SOC (nommé le 28.04.2022)

- Origine : Doc. 15420, Renvoi 4626 du 24.01.2022
 - Expiration du renvoi pour l'adoption : 24.01.2024
 - Présentation à l'Assemblée prévue : à confirmer
 - Etat des travaux :
- 04.04.2022 : la commission a convenu de fusionner ce renvoi avec « Les cas de torture et de traitements inhumains dans les prisons azerbaïdjanaises » (Doc. 15331) Renvoi 4600 du 27.09.2021 et a lancé un appel à candidatures (M. Constantinos Efstathiou, Chypre, SOC a été noté candidat en tant que rapporteur).

12. Questions juridiques et violations des droits de l'homme liées à l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine

Rapporteur: M. Damien Cottier, Suisse, ADLE (nommé le 28.04.2022)

- Origine : Doc. 15481, Renvoi 4641 du 25.04.2022
 - Expiration du renvoi pour l'adoption : 25.04.2024
 - Présentation à l'Assemblée prévue : à confirmer
 - Etat des travaux:
- 23.05.2022 : la commission a décidé d'intégrer la question des « Zones grises » (protection des droits de l'homme dans les territoires des Etats parties à la CEDH occupés par des Etats non parties) dans ce rapport.
- 20.06.2022 : le Bureau a renvoyé le Doc.15519, Renvoi 4656 à la Commission « Catastrophe humanitaire provoquée par l'invasion de l'Ukraine par l'armée russe » pour être pris en compte dans ce rapport.

13. Arrestation arbitraire de Vladimir Kara-Murza, défenseur russe des droits de l'homme et combattant pour la liberté

Rapporteur-e : à nommer

- Origine : Doc. 15514, Renvoi 4652 du 20.06.2022
- Expiration du renvoi pour l'adoption : 20.06.2024
- Présentation à l'Assemblée prévue : à confirmer
- Etat des travaux:

14. Menaces d'atteinte à la vie et à la sécurité des journalistes et des défenseurs des droits humains en Azerbaïdjan

Rapporteur-e : à nommer

- Origine : Doc. 15521, Renvoi 4659 du 24.06.2022
- Expiration du renvoi pour l'adoption : 24.06.2024
- Présentation à l'Assemblée prévue : à confirmer
- Etat des travaux:

15. Réforme de la législation du Royaume-Uni sur les droits de l'homme: conséquences pour la protection des droits de l'homme au niveau national et européen

Rapporteur-e : à nommer

- Origine : Décision du Bureau, Renvoi 4660 du 24.06.2022
- Expiration du renvoi pour l'adoption : 24.06.2024
- Présentation à l'Assemblée prévue : à confirmer
- Etat des travaux:

ii. Renforcement de la prééminence du droit

16. La répression transnationale, une menace croissante pour l'État de droit et les droits de l'homme

Rapporteur : Sir Christopher Chope, Royaume-Uni, CE/AD (nommé le 27.09.2021)

- Origine : Doc. 15289, Renvoi 4610 du 27.09.2021
- Expiration du renvoi pour l'adoption : 27.09.2023
- Présentation à l'Assemblée prévue : 2023 – deuxième partie de session
- Etat des travaux :

17. Examen de la légitimité et de la légalité de la dérogation ad hominem à la limitation des mandats en faveur du Président en exercice de la Fédération de Russie

Rapporteur: M. Pieter Omtzigt, Pays-Bas, PPE/DC nommé le 28.04.2022)

- Origine : Doc. 15446, Renvoi 4634 du 14.03.2022
- Expiration du renvoi pour l'adoption : 14.03.2024
- Présentation à l'Assemblée prévue : à confirmer
- Etat des travaux:

04.04.2022 : la commission a lancé un appel à candidatures et a noté la candidature de M. Pieter Omtzigt (Pays-Bas, PPE/DC).

iii. Autres questions

18. Vers l'établissement d'un registre de transparence au sein de l'Assemblée parlementaire

Rapporteuse : Mme Azadeh Rojhan Gustafsson, Suède, SOC (nommée le 07.12.2021)

- Origine : Doc. 15330, Renvoi 4599 du 27.09.2021
- Expiration du renvoi pour l'adoption : 27.09.2023
- Présentation à l'Assemblée prévue :
- Etat des travaux:

19. Nécessité de garantir le libre accès aux documents historiques

Rapporteur-e : à nommer

- Origine : Doc. 15523, Renvoi 4657 du 20.06.2022
- Expiration du renvoi pour l'adoption : 20.06.2024
- Présentation à l'Assemblée prévue : à confirmer
- Etat des travaux:

C. Rapports pour lesquels la Commission est saisie pour avis

Commission des questions politiques et de la démocratie :

20. Adhésion du Belarus au Conseil de l'Europe

Rapporteur pour avis : à nommer

Rapporteur-e : à nommer

- Origine : Demande d'avis du Comité des Ministres, Doc 6814, Renvoi 1864 du 10.05.1993
 - Expiration du renvoi pour l'adoption :
 - Présentation à l'Assemblée prévue : à confirmer
 - Etat des travaux :
- 17.12.1998 : le Bureau a décidé de geler la procédure d'adhésion.
30.01.2004 : le Bureau a rejeté la demande de statut d'invité spécial au Parlement du Belarus.

21. Appel en faveur d'un processus politique national inclusif au Bélarus

(prenant en compte la proposition de résolution sur « le terrorisme d'État du Bélarus, une menace pour l'ensemble du continent européen »

Rapporteur pour avis : M. Emanuelis Zingeris, Lituanie, PPE/DC (nommé le 27.09.2021)

Rapporteur : M. Kimmo Kiljunen, Finlande, SOC

- Origine : Doc. 15319, Renvoi 4594 du 24.06.2021
- Expiration du renvoi pour l'adoption : 24.06.2023
- Présentation à l'Assemblée prévue : à confirmer
- Etat des travaux :

Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

22. Les applications de traçage : les défis éthiques, culturels et éducatifs

Rapporteur pour avis : M. Vladimir Vardanyan, Arménie, PPE/DC (nommé le 19.01.2021)

Rapporteur : M. Duncan Baker, Royaume-Uni, CE/AD

- Origine : Doc. 15165, Renvoi 4543 du 20.11.2020
- Expiration du renvoi pour l'adoption : 20.05.2023
- Présentation à l'Assemblée prévue : à confirmer
- Etat des travaux :

23. La lutte contre les SLAPP: un impératif pour une société démocratique

Rapporteur-e pour avis : à nommer

Rapporteur : M. Stefan Schennach, Autriche, SOC

- Origine : Doc. 15419, Renvoi 4625 du 24.02.2022
 - Expiration du renvoi pour l'adoption : 24.02.2024
 - Présentation à l'Assemblée prévue :
 - Etat des travaux :
- 04.04.2022 : la commission a lancé un appel à candidatures.
28.04.2022 : la commission a nommé Mme Alexandra Louis (France, ADLE) en son absence, sous réserve de sa déclaration d'absence de conflit d'intérêts par écrit ou lors d'une prochaine réunion.

23.06.2022 : la commission a lancé un appel à candidatures pour un nouveau ou une nouvelle rapporteur-e pour avis suite à la démission de Mme Alexandra Louis (France, ADLE) comme rapporteure. Elle a invité les candidat-e-s à faire part de leur intérêt au secrétariat avant la prochaine réunion (candidature déjà notée : M. Davor Ivo Stier, Croatie, PPE/DC).

Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

24. Maltraitance des enfants en Europe: traitement, indemnisation et prévention

Rapporteure pour avis : Mme Margreet De Boer, Pays-Bas, SOC (nommée le 20.06.2022)

Rapporteur : M. Pierre-Alain Fridez, Switzerland, SOC

• Origine : Doc. 15390, Renvoi 4618 du 24.02.2022

• Expiration du renvoi pour l'adoption : 24.02.2024

• Présentation à l'Assemblée prévue : à confirmer

• Etat des travaux :

23.05.2022 : la commission a invité les candidat-e-s à faire part de leur intérêt au secrétariat en tant que rapporteur-e pour avis avant la partie de session de juin 2022.

III. Rapporteurs généraux

1. **Rapporteur général sur l'abolition de la peine de mort** : M. Vladimir Vardanyan (Arménie, PPE/DC) (renommé le 07.12.2021 pour un second mandat jusqu'au 13.12.2022) (premier mandat : nommé le 08.12.2020, mandat à compter du 14.12.2020)

- **Durée du mandat** : un an renouvelable, sous réserve d'un maximum de deux ans.

Le rapporteur général sur l'abolition de la peine de mort a pour mandat d'intervenir dans les questions relatives à l'abolition de la peine de mort dans divers contextes (États membres et observateurs, partenaires pour la démocratie, États candidats à l'octroi de ce statut). Il ou elle fait régulièrement rapport à la commission des informations recueillies et des mesures prises.

Compétences :

Le rôle du rapporteur général consiste à :

- procéder, en maintenant des relations de travail avec eux, au suivi des activités des différents organes du Conseil de l'Europe chargés des questions relatives à l'abolition de la peine de mort (y compris le Comité des Ministres, le Commissaire aux droits de l'homme, le Comité pour la prévention de la torture et les services pertinents du Secrétariat du Conseil de l'Europe) ;
- procéder, en maintenant des relations de travail avec eux, au suivi des activités des États observateurs, partenaires pour la démocratie et autres États candidats à l'obtention de ce statut, en demandant conseil en tant que de besoin aux organisations internationales pertinentes dans ce domaine ;
- représenter la commission pour le compte de l'Assemblée dans les situations pertinentes et adéquates ;
- formuler des déclarations et lancer des appels, lorsqu'il y a lieu, pour le compte de la commission ;
- assurer le suivi des précédentes résolutions et recommandations de l'Assemblée relatives à la peine de mort, dont la [Résolution 1807](#) (2011), « La peine de mort dans les Etats membres et observateurs du Conseil de l'Europe : une violation des droits de l'homme », la [Résolution 1560](#) (2007), « Engagement des Etats membres du Conseil de l'Europe à promouvoir au niveau international un moratoire sur la peine de mort », la [Recommandation 1760](#) (2006), « Position de l'Assemblée parlementaire à l'égard des Etats membres et observateurs du Conseil de l'Europe n'ayant pas aboli la peine de mort », la [Recommandation 1627](#) (2003), « Abolition de la peine de mort dans les Etats ayant le statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe », et la [Résolution 1349](#) (2003), « Abolition de la peine de mort dans les Etats ayant le statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe », et continuer à promouvoir les décisions de l'Assemblée qui apparaissent dans ces textes.

Activités jusqu'à présent :

14.10.2020 : la commission a examiné une note introductive et a décidé de la déclassifier.

07.12.2021 : la commission a examiné une note d'information révisée, a décidé de la déclassifier et a tenu une audition avec la participation de Mme Chiara Sangiorgio, Conseillère politique/Peine de mort, Amnesty International, Londres, et M. Gilberto Jeronimo, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Portugal auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg

2. **Rapporteuse générale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme** : Mme Thorhildur Sunna Ævarsdóttir, Islande, SOC (nommée le 25 janvier 2022 – premier mandat à partir du 30 janvier 2022 = date d'expiration du mandat de l'ancienne rapporteure générale)

- **Durée du mandat** : un an renouvelable

Le/la rapporteur(e) général(e) sur la situation des défenseurs des droits de l'homme a pour mandat d'intervenir dans les questions relatives aux cas d'intimidation et de représailles dont sont victimes les défenseurs des droits de l'homme, ainsi qu'aux graves entraves à leur action dans les États membres du Conseil de l'Europe (assassinats, atteintes à leur intégrité physique et psychologique, arrestations arbitraires, harcèlement judiciaire et administratif, diffamation publique ou restrictions imposées à leur liberté de circulation, par exemple). Un « défenseur des droits de l'homme » est une personne ou un groupe de personnes

(organisation/entité non gouvernementale) qui, individuellement ou collectivement, mène une action pacifique de promotion et de protection des droits de l'homme. Ce terme peut désigner les avocats, les journalistes, les militants d'ONG ou d'autres individus et groupes (voir à ce propos la Déclaration des Nations Unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus de 1999).

Le/la rapporteur(e) général(e) rend compte périodiquement, au moins une fois par an, à la commission des informations recueillies et des actions entreprises.

Compétences :

Le rôle du/de la rapporteur(e) général(e) consiste à :

- procéder, en maintenant des relations de travail avec eux, si besoin est, au suivi des activités des différents organes et institutions du Conseil de l'Europe qui traitent des (questions relatives aux) défenseurs des droits de l'homme, notamment le Comité des Ministres, le Commissaire aux droits de l'homme, le Secrétaire Général et la Conférence des OING ;
- procéder, en maintenant des relations de travail avec eux, le cas échéant, au suivi des activités des organes et agences des Nations Unies (notamment de leur Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme), de l'Union européenne, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et des autres organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales ;
- représenter la commission pour le compte de l'Assemblée vis-à-vis de l'un des organes et groupes susmentionnés, dans les situations pertinentes et adéquates ;
- dans certains cas, faire des déclarations et lancer des appels en son nom ou proposer à la commission de le faire ;
- procéder au suivi des précédentes résolutions et recommandations de l'Assemblée qui portent sur les questions relatives aux défenseurs des droits de l'homme.

Activités jusqu'à présent :

26.06.2019 : la commission a examiné une note d'information, et a autorisé le rapporteur général à effectuer des visites d'information en France et en Espagne et à organiser une audition avec un maximum de trois experts (le tout sous réserve de la disponibilité des fonds) et a autorisé la déclassification de sa note d'information.

01.10.2019 : la commission a tenu une audition avec la participation de :

- M. Gerald Staberock, Secrétaire général, Organisation mondiale contre la torture, Genève, Suisse ;
- Mme Emma Sinclair-Webb, directrice principale sur la Türkiye, Division Europe et Asie centrale, *Human Rights Watch*, Istanbul, Türkiye;
- Mme Elena Jiménez, membre du conseil d'administration, *Omnium Cultural*, Barcelone, Espagne

15.11.2019 : la commission a décidé de déclassifier le procès-verbal de sa réunion du 01.10.2019 dans la partie concernant l'audition susmentionnée.

09.11.2020 : la commission a décidé d'ouvrir au public une prochaine audition sur le sujet, sous réserve de l'accord des orateurs.

22.03.2021 : la commission a tenu une audition avec la participation de :

- Mme Marly Lawlor, Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
- M. Nils Muiznieks, Directeur pour l'Europe, Amnesty International, ancien Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

3. Rapporteur général pour la protection des lanceurs d'alerte : M. Pieter Omtzigt, Pays-Bas, PPE/DC (nommé pour la première fois le 29.06.2020, mandat renouvelé le 27.09.2021)

- **Durée du mandat :** un an renouvelable, sous réserve d'un maximum de deux ans.

Le rapporteur général sur la protection des lanceurs d'alerte a pour mandat d'intervenir dans les questions relatives à la protection des lanceurs d'alerte dans divers contextes (États membres et observateurs, partenaires pour la démocratie, États candidats à l'octroi de ce statut).

Un lanceur d'alerte est une personne signalant des activités illicites ou des abus de droit qui peuvent causer

un préjudice à l'intérêt public.

Le Rapporteur général fait régulièrement rapport à la Commission des informations recueillies et des mesures prises.

Compétences :

Le rôle du rapporteur général consiste à :

- suivre, en maintenant des relations de travail avec eux, les activités des différents organes du Conseil de l'Europe chargés des questions relatives à la protection des lanceurs d'alerte (y compris le Comité des Ministres, la Commissaire aux droits de l'homme) ;
- suivre, en maintenant des relations de travail avec eux, les activités des différents organes de l'Union européenne chargés des questions relatives à la protection des lanceurs d'alerte (y compris le Parlement européen, la Commission européenne et l'Office européen de lutte antifraude) ;
- suivre, en maintenant des relations de travail avec eux, les activités des États observateurs, partenaires pour la démocratie et autres États candidats à l'obtention de ce statut, en demandant conseil en tant que de besoin aux organisations internationales pertinentes dans ce domaine ;
- dialoguer avec des représentants de la société civile (syndicats et associations d'employeurs, organisations non gouvernementales spécialisées) et des lanceurs d'alerte individuels ;
- représenter la commission pour le compte de l'Assemblée dans les situations pertinentes et adéquates ;
- formuler des déclarations et lancer des appels publics, lorsqu'il y a lieu, pour le compte de la commission ;
- assurer la promotion et le suivi des résolutions et recommandations de l'Assemblée et du Comité des ministres relatives à la protection des lanceurs d'alerte, notamment :
 - [Résolution 1729 \(2010\)](#) et [Recommandation 1916 \(2010\)](#) sur la protection des « donneurs d'alerte »
 - [Résolution 1954 \(2013\)](#) et sa [Recommandation 2024 \(2013\)](#) sur la sécurité nationale et l'accès à l'information, dans lesquelles l'Assemblée a exprimé son soutien aux « Principes globaux sur la sécurité nationale et le droit à l'information » ou « Principes de Tshwane »
 - [Résolution 2060 \(2015\)](#) et [Recommandation 2073 \(2015\)](#) sur « Améliorer la protection des donneurs d'alerte » et
 - [Résolution 2300 \(2019\)](#) et [Recommandation 2162 \(2019\)](#) sur « Améliorer la protection des lanceurs d'alerte partout en Europe »,
 - et continuer à promouvoir les décisions de l'Assemblée qui apparaissent dans ces textes.

IV. Bureaux de la commission et des sous-commissions

Commission plénière

Président : M. Damien Cottier, (Suisse, ADLE)
 Vice-président : M. Davor Ivo Stier, (Croatie, PPE/DDC)
 Vice-présidente : Mme Margreet De Boer, (Pays-Bas, SOC)
 Vice-président : Sir Christopher Chope, (Royaume-Uni, CE/AD)

Sous-commission des droits de l'homme

Présidente : Mme Inese Lībiņa-Egnere, (Lettonie, PPE/DC) (élue le 26.01.2022)
 Vice-président : M. Kamal Jafarov, (Azerbaïdjan, CE/AD) (élu le 26.01.2022)

Sous-commission sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme

Présidente : Mme Thorhildur Sunna Ævarsdóttir (Islande, SOC) (élue le 23.05.2022)
 Vice-président-e : ZZ...

Sous-commission sur la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme

Président : M. Boriss Cilevičs, (Lettonie, SOC) (élu le 23.05.2022)
 Vice-présidente : Mme Sena Nur Celik (Turquie, NI) (élue le 23.05.2022)

V. Représentation de la commission à diverses manifestations en 2022

Représentants désignés par le Bureau pour 2022

- i. Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) :
 Mme Alexandra Louis (France, ADLE) - Titulaire
 M. Constantinos Efstathiou (Chypre, SOC) - Suppléant
- ii. Conseil pour les élections démocratiques (de la Commission de Venise) :
 M. Davor Ivo Stier (Croatie, PPE/DC) - Titulaire
 M. Givi Mikanadze (Géorgie, SOC) - Suppléant
- iii. Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) :
 M. Titus Corlăţean (Roumanie, SOC) - Titulaire
 M. Kamal Jafarov (Azerbaïdjan, CE/AD) - Suppléant
- iv. Moneyval :
 Mme Mme Thorhildur Sunna Ævarsdóttir (Islande, SOC) - Titulaire
 Mme Maria-Gabriela Horga (Roumanie, PPE/DC) - Suppléante

VI. Secrétariat de la commission

Chef du service des questions juridiques et des droits de l'homme
Chef du secrétariat de la commission : M. Günter SCHIRMER
☎ : +33 (0)3 88 28 09
e-mail : guenter.schirmer@coe.int

Adjoint au Chef du Secrétariat : M. Guillem CANO-PALOMARES
☎ : +33 (0)3 90 21 49 41
e-mail: guillem.cano-palomares@coe.int

Secrétaire : Mme Agnieszka SZKLANNA
☎ : +33 (0)3 90 21 41 41
e-mail : agnieszka.szklanna@coe.int

Co-Secrétaire : ZZ

Assistante administrative : Mme Eilean MACKIE
☎ : +33 (0)3 90 21 53 55
e-mail : eilean.mackie@coe.int

Assistante : Mme Catherine DREYFUS
☎ : +33 (0)3 88 41 20 99
e-mail : catherine.dreyfus@coe.int

Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Secrétariat de l'Assemblée Parlementaire

Conseil de l'Europe

F – 67075 STRASBOURG Cedex

Tél: +33 (0)3 90 21 53 55

<http://assembly.coe.int>

Annexe : Mandat de la commission et de ses sous-commissions

A. Mandat général applicable à toutes les commissions de l'Assemblée

(Extrait de l'annexe de la Résolution 1842 (2011), Les mandats des commissions de l'Assemblée parlementaire – Mise en œuvre de la résolution 1822 (2011) sur la réforme de l'Assemblée parlementaire, adoptée le 7 octobre 2011)

L'Assemblée décide de réviser le mandat général applicable à toutes ses commissions comme suit :

1. Les commissions peuvent examiner toutes les questions relevant de leur mandat spécifique (article 43.1 du Règlement de l'Assemblée) et éventuellement déposer des rapports d'information sur ces questions (article 48.6).

2. Les commissions établissent uniquement des rapports pour les débats en Assemblée :

2.1. sur des questions dont elles sont saisies (article 25);

2.2. lorsqu'elles en sont chargées par des textes adoptés par l'Assemblée (en tenant compte de l'article 24.1.b);

2.3. lorsque le Règlement de l'Assemblée le stipule;

2.4. lorsqu'elles sont ainsi mandatées aux termes de leur mandat spécifique.

3. Les commissions assurent le suivi approprié des résolutions et recommandations adoptées par l'Assemblée dans les domaines couverts par leur mandat spécifique.

4. Les commissions peuvent organiser des conférences et autres manifestations relevant de leur mandat spécifique, liées à leur programme de travail, sous réserve de disposer des fonds.

5. Les commissions établissent et entretiennent des relations de travail :

5.1. avec les organes compétents (commissions, etc.) des parlements nationaux des Etats membres;

5.2. avec les organes compétents (commissions, etc.) des assemblées parlementaires européennes (Parlement européen, Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Assemblée interparlementaire de la Communauté d'Etats indépendants (CEI) et autres) et de l'Union interparlementaire (UIP);

5.3. sous réserve d'une décision du Bureau de l'Assemblée, avec les organes compétents (commissions, etc.) des parlements nationaux de pays jouissant du statut d'invité spécial, d'observateur ou de partenaire pour la démocratie;

5.4. sous réserve d'une décision du Bureau de l'Assemblée, avec les organes compétents (commissions, etc.) des parlements nationaux d'Etats non membres.

6. Les commissions suivent les activités du Comité des Ministres dans les domaines couverts par leur mandat spécifique.

7. Les commissions suivent les activités et entretiennent des relations de travail :

7.1. avec les groupes de rapporteurs, groupes de travail et comités de liaison compétents des Délégués des Ministres, et les rapporteurs des Délégués des Ministres;

7.2. avec les structures et institutions pertinentes du Conseil de l'Europe, telles que la Cour européenne des droits de l'homme, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, le Commissaire aux droits de l'homme, les accords partiels du Conseil de l'Europe, les organes de contrôle du Conseil de l'Europe et les comités d'experts pertinents.

8. Les commissions sont habilitées à être représentées dans les délégations de l'Assemblée aux conférences européennes des ministres spécialisés portant sur des domaines pertinents, et à suivre leurs activités.

9. Les commissions suivent les activités et entretiennent des relations de travail avec les organisations européennes et internationales et leurs organes œuvrant dans des domaines qui relèvent de leur mandat spécifique, notamment l'Union européenne, l'OSCE, les Nations Unies et leurs agences et institutions.

10. Les commissions sont habilitées à établir et à maintenir des relations de travail avec les organisations non gouvernementales européennes et internationales œuvrant dans des domaines qui relèvent de leur mandat spécifique.

11. Les commissions œuvrent à promouvoir la ratification et la mise en œuvre par les Etats membres du Conseil de l'Europe des conventions pertinentes dans les domaines couverts par leur mandat spécifique.

B. Commission des questions juridiques et des droits de l'homme (AS/Jur)

i. Information générale

Nombre de sièges : 86

Créée en 1949 en tant que « commission des questions juridiques et administratives », cette commission a porté de 1956 à la fin de 1989 le titre de « commission des questions juridiques ».

ii. Mandats spécifiques

(Extrait de l'annexe de la Résolution 1842 (2011), Les mandats des commissions de l'Assemblée parlementaire – Mise en œuvre de la résolution 1822 (2011) sur la réforme de l'Assemblée parlementaire, telle que modifiée par la Résolution 2002 (2014), § 9.10²

[...]

2. Commission des questions juridiques et des droits de l'homme (AS/Jur)

2.1. La commission traite de toutes les questions juridiques et de droits de l'homme relevant de la compétence du Conseil de l'Europe (y compris les propositions d'élaboration et la rédaction d'avis statutaires sur des projets de convention du Conseil de l'Europe).

2.2. La commission examine en particulier :

2.2.1. toutes les questions relatives aux traités et aux mécanismes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme, notamment la Convention européenne des droits de l'homme (STE n° 5) et ses protocoles, la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (STE n° 126), et autres instruments internationaux;

2.2.2. les autres questions relatives à la situation des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'Etat de droit en Europe – y compris les allégations de violations graves des droits de l'homme, à grande échelle ou de nature systémique – dans les Etats observateurs ainsi que dans les Etats dont les parlements bénéficient du statut d'observateur ou de partenaire pour la démocratie;

2.2.3. le fonctionnement des institutions judiciaires nationales et internationales (y compris les médiateurs et les institutions nationales de défense des droits de l'homme), de la police, des centres de détention et des prisons dans les Etats membres du Conseil de l'Europe;

2.2.4. le droit pénal national et international et la criminologie; le traitement des délinquants et les conditions de détention (y compris de détention provisoire); les alternatives à l'emprisonnement;

2.2.5. les aspects juridiques et ceux liés aux droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

2.3. La commission donne un avis sur le droit, la pratique juridique et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales des Etats candidats à l'adhésion au Conseil de l'Europe ou dont les parlements

² Le 26 Janvier 2015 la sous-commission sur l'élection des juges de l'AS/Jur a été remplacée par une nouvelle commission générale sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme (AS/Cdh) : voir <http://assembly.coe.int/nw/Committees/as-cdh/as-cdh-main-FR.asp>

demandent l'octroi du statut de partenaire pour la démocratie auprès de l'Assemblée parlementaire, afin d'évaluer leur conformité avec les normes du Conseil de l'Europe.

2.4. La commission travaille à promouvoir les instruments normatifs du Conseil de l'Europe dans les Etats non membres dans le domaine du respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'Etat de droit.

2.5. La commission est chargée de s'entretenir avec tous les candidats à la fonction de Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe avant son élection par l'Assemblée. Elle examine également les curriculum vitae des candidats au Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT).

2.6. La commission suit les activités de la Conférence des médiateurs européens.

2.7. La commission fait partie de la représentation de l'Assemblée à la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) et à son Conseil des élections démocratiques.

2.8. La commission représente l'Assemblée au Groupe d'Etats du Conseil de l'Europe contre la corruption (GRECO) et participe aux travaux de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ).

2.9. La commission représente l'Assemblée auprès des comités d'experts du Conseil de l'Europe et suit leurs travaux dans ses domaines de compétence.

[...]

C. Mandat de la sous-commission des droits de l'homme (AS/Jur/DH) ³

(Approuvé par la Commission le 29 janvier 2015)

1. La sous-commission examine toute question relevant du mandat de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme relative à la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La sous-commission assure notamment le suivi de l'évolution pertinente des droits de l'homme dans les États membres, observateurs et candidats du Conseil de l'Europe, ainsi que dans les États dont les parlements jouissent du statut de partenaire pour la démocratie auprès de l'Assemblée. Elle suit également les activités des organes pertinents du Conseil de l'Europe et entretient des relations de travail avec eux.

2. En outre, la sous-commission examine les listes de candidats à la qualité de membre du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) soumises par les États membres à la Convention européenne pour la prévention de la torture et adresse des recommandations à la commission au sujet de celles-ci.

D. Mandat de la sous-commission sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme (AS/Jur/AI)

(Approuvé par la Commission le 13 décembre 2018)

1. Eu égard au paragraphe 2.2.2. du mandat de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme, la sous-commission examine les questions relatives au maintien des normes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme et d'état de droit – notamment celles découlant de la Convention européenne des droits de l'homme – dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles technologies, notamment l'apprentissage machine et autres formes d'intelligence artificielle, notamment dans les domaines de la vie privée, la justice pénale et la responsabilité juridique en matière de systèmes faisant intervenir une intelligence artificielle.

2. La sous-commission s'emploie à identifier les domaines dans lesquels une réglementation et une coopération accrues aux niveaux européen et international sont nécessaires, notamment en tenant compte des travaux entrepris par les parlements nationaux des Etats membres et observateurs et ceux ayant le statut

³ Note du secrétariat : conformément à la pratique précédente, la sous-commission doit aussi faire des entretiens avec les candidats présélectionnés par le Comité des Ministres pour le poste de Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe et adresser une recommandation au Bureau de l'Assemblée à cet égard (voir la Résolution CM (99)50, la Directive 547 (1999) et AS/Jur/DH (1999) OJ 4, AS/Jur/DH (2005) OJ 6 ainsi que AS/Jur/DH (2011) OJ 05 Rév.).

de partenariat pour la démocratie. Elle suivra, en vue d'y contribuer le cas échéant, les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine entrepris au niveau intergouvernemental.

E. Mandat de la sous-commission sur la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (AS/Jur/CourDH)

(Approuvé par la Commission le 29 janvier 2015)

1. Eu égard au mandat de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, la sous-commission examine les questions relatives à la mise en œuvre, à l'échelon national, des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme qui concluent à la violation de la Convention européenne des droits de l'homme et/ou de ses protocoles.

2. La sous-commission traite notamment des cas les plus pertinents de non-exécution des arrêts, à commencer par ceux qui révèlent l'existence de problèmes systémiques ou qui exigent la prise de mesures individuelles urgentes, surtout dans les affaires de graves violations des droits de l'homme. Elle s'applique à définir, avec le Rapporteur de la Commission sur la mise en œuvre des arrêts à la Cour européenne des droits de l'homme, les raisons de la non-exécution des arrêts en coopération avec, en particulier, la délégation nationale parlementaire de l'Etat concerné, afin de trouver des solutions aux problèmes en suspens.